

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020 consacré à l'élection du maire et des adjoints

Présents : l'ensemble des conseillers élus le 15 mars 2020 à l'exception de Gaston GYSS, décédé le 29 avril 2020, à savoir :

Rose-Marie FALQUE ; Justine GARNIER ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Louisa IKHLEF ; Olivier LEGROS ; Rose-Marie MAGNIER ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Aurélie REMY ; Jean-Claude ROUBAUD ; Lionel TIROLE.

Secrétaire de séance : Olivier LEGROS

Assesseurs : Aurélie REMY et Lionel TIROLE

En raison de la pandémie Covid-19, le Conseil Municipal s'est réuni, samedi 23 mai, à 11 h, dans la salle du Foyer, afin de respecter les consignes sanitaires.

Organisée sans public, la séance était retransmise en direct sur la page facebook de la commune.

L'ordre du jour était le suivant :

- Installation du Conseil par le maire sortant
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local

En sa qualité de maire sortant, Rose-Marie FALQUE a fait l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars, donnant les résultats de chacun en nombre de voix obtenues, et a proclamé le nouveau conseil officiellement installé.

Madame FALQUE a rendu hommage à Gaston GYSS, conseiller municipal, réélu le 15 mars 2020, mais malheureusement décédé le 29 avril, à l'âge de 84 ans ; elle a invité le conseil à respecter une minute de silence à sa mémoire.

Election du Maire :

La doyenne de l'Assemblée, Rose-Marie MAGNIER a alors pris la présidence et a fait l'appel à candidature pour le poste de Maire.

Rose-Marie FALQUE, seule candidate, a rassemblé les 14 voix du conseil sur son nom et a été proclamée maire d'Azerailles.

Ce vote a eu lieu à bulletin secret.

Détermination du nombre d'adjoints :

Après avoir remercié le Conseil pour son soutien, le Maire a proposé au Conseil de déterminer le nombre d'adjoints : en raison du travail important qui leur sera confié, elle a proposé d'élire 4 adjoints. Le Conseil, à l'unanimité, a accepté cette proposition.

Election des adjoints :

- Pour le poste de premier adjoint, la candidature de Laurent HANNEZO a été acceptée, à l'unanimité du Conseil.
- Pour le poste de deuxième adjoint, la candidature de Thomas MELLÉ a été acceptée, à l'unanimité du Conseil.
- Pour le poste de troisième adjoint, la candidature de Justine GARNIER a été acceptée, à l'unanimité du Conseil.
- Pour le poste de quatrième adjoint, la candidature de Jean-Claude ROUBAUD a été acceptée, à l'unanimité du Conseil.

Ces votes ont été réalisés à bulletin secret.

Chaque adjoint élu a remercié le conseil pour la confiance témoignée.

Lecture de la charte de l' élu local :

Le Maire a remis une copie de la charte de l' élu local et des articles L.2123-1 à L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales. Puis a fait lecture de la charte qui reprend les engagements de probité, de respect des règles auxquels s'engagent les élus.

Très symboliquement, l'ensemble des élus municipaux de la commune a accepté de signer cette charte qui sera affichée dans la salle du Conseil Municipal.

Avant de clore la réunion, le Maire a à nouveau félicité les conseillers municipaux pour leur élection du 15 mars. Elle les a remerciés pour leur soutien, tout comme elle a remercié chaleureusement les électeurs. Evoquant la crise sanitaire actuelle, dont les conséquences humaines, sociales et économiques seront très graves, elle a formé l'espoir que le nouveau Conseil puisse mettre en œuvre le programme ambitieux mais réaliste qui a reçu l'aval des électeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h45.